

Belgique

Assistance aux victimes

Convention sur les armes à sous-munitions. Neuvième réunion des Etats parties

(Genève, 2-4 septembre 2019)

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de vous assurer du plein soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

La Belgique s'associe pleinement à l'intervention prononcée par le Représentant de l'Union européenne.

Nous nous réjouissons du fait que le nombre de victimes d'armes à sous-munition ait continué à baisser en 2018, suivant en cela la tendance initiée en 2017. Nous ne pouvons néanmoins pas rester silencieux face à l'usage des armes à sous-munitions en Syrie, un usage qui provoque des victimes aujourd'hui mais qui produira aussi, malheureusement, des victimes dans le futur. L'absence de cas avérés d'utilisation d'armes à sous-munition au Yémen est au contraire un élément encourageant même si les restes de sous-munitions continuent à y faire de trop nombreuses victimes.

Chaque victime de sous-munition est une victime de trop, sachant par ailleurs qu'il s'agit dans une immense majorité des cas de civils et, très souvent, d'enfants qui devront faire face aux conséquences durant leur vie entière. La qualité civile des victimes n'est par ailleurs pas sans conséquences sur la prise en charge et l'assistance effective octroyée à ceux-ci car, on le sait, les civils ne bénéficient souvent pas de la même assistance des Etats que les militaires ou démineurs.

Monsieur le Président,

L'assistance aux victimes est un pilier fondamental de l'action anti-mines et doit demeurer au coeur des efforts des Etats parties de la Convention d'Oslo mais aussi au coeur des autres Conventions pertinentes. Il importe de renforcer les ponts entre ces instruments afin de favoriser une approche intégrée de l'assistance aux victimes, dans le respect des différences en terme d'adhésion à ces Conventions et de leur contexte propre. Cette approche, coordonnée et centrée sur des objectifs communs d'assistance aux victimes, doit être en mesure d'apporter les solutions durables permettant aux victimes de devenir les acteurs de leur développement.

La Belgique, en sa qualité de membre du Comité sur l'assistance aux Victimes de la Convention d'Ottawa, a participé en 2019 à la deuxième "Retraite pour l'assistance aux Victimes" réunissant le Comité d'assistance aux Victimes de la Convention d'Ottawa, les coordinateurs pour l'assistance aux victimes de la Convention d'Oslo et du Protocol V de la Convention sur Certaines Armes Classiques, et les Comités sur la Coopération et l'Assistance des Conventions d'Oslo et d'Ottawa.

La poursuite de la coopération accrue avec d'autres parties prenantes comme, par exemple, la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées et l'Organisation Mondiale de la Santé est nécessaire afin de garantir la durabilité des actions entreprises en faveur des victimes d'armes à sous-munition.

Monsieur le Président,

La Belgique rappelle l'importance de mettre en place, conformément au Plan d'action de Dubrovnik, des plans nationaux ainsi qu'une législation adéquate pour l'assistance aux victimes et cela en se basant sur des données précises sur les besoins des victimes. L'échange d'information et la réalisation des mesures de transparence doivent également permettre de mieux prendre en charge les victimes.

Nous devons nous efforcer à réaliser l'inclusion et la participation pleine et entière des victimes des armes à sous-munition. L'intégration de l'assistance aux victimes dans les politiques, plans et cadres légaux plus larges est cruciale afin de garantir l'inclusion des victimes.

La Belgique contribue via le *Humanitarian Impact Bond* à la mise en place de trois centres de réhabilitation et de prothèse pour personnes porteuses de handicap physique au Mali, au Nigéria et en République Démocratique du Congo. Cette contribution de 10 millions d'euros doit permettre un renforcement des systèmes de santé des pays visés et ainsi bénéficier également aux victimes de restes explosifs de guerre.

Finalement, mon pays invite les Etats parties à s'assurer que l'accès à l'assistance et aux services de réhabilitation soit garanti car, dans de trop nombreux pays affectés par les armes à sous munition, l'accès aux services dans les zones reculées reste problématique.